

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020 A 20H**  
**SALLE DES FETES DE COURMANGOUX - 01370**

Dates de convocation et affichage : 21/09/2020 - Nombre de conseillers en exercice : 15

Ont été convoqués : Mireille MORNAY - Sébastien CHORRIER-COLLET - Thierry DUFOUR - Thierry PARMENTIER  
Rachel GUYON Sylviane MARCHAND - Sùnniva BOURSIER – Cécile CHOSSAT - Stéphanie DEPLANCHE – Laurent DONGUY  
Christophe KLINGER – Françoise LUZY – Sébastien RIONDY– Alain VARVAT – Denis VOGRIG.

Sont absents : Cécile CHOSSAT ayant donné un pouvoir à Mireille MORNAY et Sébastien RIONDY.

---

**Préambule** : L'inauguration du carré militaire le 19 septembre a été une réussite avec la présence des habitants, des élus, de la clique, et de nombreux militaires. Mme la sous-préfète et le Directeur de l'ONAC n'ayant pu y assister du fait du devoir de réserve par rapport aux sénatoriales, nous ont informé qu'ils seront présents pour la cérémonie du 11 novembre.

**0. Désignation du secrétaire de séance** : Sébastien CHORRIER-COLLET

**1. Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 31 juillet 2020**

Sur l'adhésion au groupement de commande d'électricité, il sera rajouté en remarques que certains conseillers font d'ores et déjà la demande du choix de l'énergie verte.

**2. Désignation des représentants de la commune au sein de la commission d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse**

Afin d'améliorer la gestion d'une politique publique, la CA3B et ses communes membres peuvent décider à quel niveau elle doit être organisée : communautaire ou communal. A chaque fois qu'une politique publique (compétence) change de niveau de gestion, les dépenses (charges) qu'elle représente sont prises en charge par le nouveau responsable (communes ou CA3B). Cependant, ces charges doivent être intégralement compensées par des ressources. Ainsi, à la fois pour l'ancien et pour le nouveau détenteur de la compétence, le changement n'a pas d'incidence sur l'équilibre de ses finances l'année suivant le transfert.

Pour identifier de la manière la plus collégiale et transparente possible le montant des charges transférées et donc savoir à combien la compensation devra s'élever, la CA3B a institué une commission spéciale, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette création est une obligation légale (article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts).

Cette Commission est créée par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est impérativement composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant. Elle est convoquée à chaque transfert de charges et tous les membres ont droit de vote, même si leur commune n'est pas concernée par le transfert.

Une fois la Commission renouvelée par le Conseil communautaire, chaque commune est libre de désigner son représentant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Sébastien CHORRIER-COLLET, en qualité de titulaire et Madame Mireille MORNAY, en qualité de suppléant représenteront la commune de Courmangoux au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

**3. Demande d'occupation du domaine public par une société privée pour pose de panneaux photovoltaïques**

La commune ayant été démarchée par la Sté Enercoop pour installer des panneaux photovoltaïques sur l'ancienne carrière de Roissiat, nous avons le devoir de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour informer d'autres sociétés et pouvoir les mettre en concurrence si elles sont intéressées par le projet.

Cet avis de publicité sera lancé sur le site Internet de la commune et publié dans les annonces légales.

Le conseil municipal décide de lancer l'appel à manifestation d'intérêt, pour remise au 29 octobre.

#### **4. Annulation des loyers et de la licence du candi de mai, juin et juillet 2020 pour cause Covid-19**

Madame le Maire expose que le bail signé avec la SAS MERMET, gérant du restaurant le Candi, prévoyait une ouverture le 1<sup>er</sup> mai 2020 avec paiement d'un loyer à l'ouverture. Or, avec la crise sanitaire que notre pays traverse depuis le début d'année, la réouverture a eu lieu plus tardivement que prévu (mi-juin), avec des contraintes de fonctionnement. Il est proposé d'annuler les loyers de mai, juin et juillet pour cause du Covid-19. Pour rappel les loyers sont à 547.90€ HT + licence 21,30 € HT soit 569,20€ HT/mois soit 683,04€ TTC/mois x 3 mois = 2049,12€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler ces loyers.

#### **5. Chiffrage avant-projet des travaux de la Mairie pour lancement des appels d'offres et demande de subventions**

Le cabinet Caillaud a retravaillé sur le chiffrage AVP intégrant les modifications demandées et les résultats du cabinet BETEC sur la structure du bâtiment :

- Modification Aménagements extérieurs.
- Incidence DIAG STRUCTURE
  - ° Renforcement plancher
  - ° Fondation sous œuvre
  - ° Reprise charpente préau
  - ° Poteau courives
- Remplacement des Volets bois sur l'ensemble du RDC.
- Intégration rafraîchissement (Salle des mariages / Secrétariat / Bureau Maire).
- Intégration banque d'accueil.
- Modification ponctuelle d'aménagement intérieur.

Au final nous sommes à 470 000 € H.T de travaux soit 50 000 € de plus que le précédent chiffrage. Pour info le diagnostic structure pèse environ 25 000 € dans le surcoût annoncé.

Le dossier de subvention de la région a été réajusté avec ce montant.

Par contre, pour les demandes au Département au 15 octobre, il est proposé de reprendre une délibération avec ce nouveau montant, sachant que nous devons revoir le maître d'œuvre et l'architecte pour les arbitrages.

Travaux	470 000 €
Maitrise d'œuvre 10 %	47 000 €
Diagnostics amiante plomb SPS structure	10 000 €
<u>TOTAL</u>	<u>527 000 €</u>

Il est rappelé le montant des subventions attendues de 20 % de l'Etat avec la DETR soit 184 450€, 15 % du Département soit 79 050 €, et le solde du dossier SDF/Mairie de la région pour 40 200€ - au total 303 700€.

Le conseil valide ce plan de financement et demande les subventions auprès des financeurs.

#### **6. Régularisation d'un échange de terrain**

La maison de la carrière est en passe d'être vendue, et la SCI qui est propriétaire souhaite régulariser les terrains. Un chemin communal traverse la cour, et la route en enrobé située devant la propriété, lui appartient. Un échange paraît nécessaire avant la vente. Pour cela il convient de missionner un géomètre et un notaire pour l'enregistrement.

Le conseil municipal valide cet échange.

#### **7. Décisions du Maire**

A. Désignation de l'entreprise APAVE pour le contrôle technique et SPS des travaux de la mairie :

MONTANT HT	CONTROLE TECHNIQUE	SPS	TOTAL
<b>APAVE</b>	3 191.00	2 736.00	5 927.00
<b>DEKRA</b>	4 900.00	3 523.00	8 423.00
<b>SOCOTEC</b>	5 700.00	4 200.00	9 900.00

B. Désignation de l'entreprise BETEC pour le contrôle des structures du bâtiment mairie pour 3 040.00€ HT.

C. Désignation d'un cabinet de géomètre pour le bornage d'une partie de la parcelle ZH20 derrière le cimetière appartenant à Jean-Eric Segond. Il a été convenu de racheter environ 4 000 m<sup>2</sup> qui permettront notamment le stockage de déchets verts en vue de broyage et la création d'un jardin partagé. Le devis du cabinet Bablet Magnien Gaud est accepté pour 1 200 €HT (Axis Conseil était à 1635 €HT).

## 8. Travail des commissions

- **Commission Finances** : pas de réunion depuis le dernier CM, la mise en place d'une prospective financière sur la durée du mandat est à engager (commission + Maryline).

- **Commission Bâtiment – Voirie** :

**Mairie** : Alec01 a été missionné pour une étude comparative des différents modes de chauffage envisageables pour les locaux rénovés, étude présentée lors de la commission avec l'architecte Bel Air et le BE Caillaud.

Réunion avec tout le conseil municipal pour le choix des orientations des travaux de la mairie : pas de ravalement de façade, ou uniquement la façade principale selon l'estimation prévisionnelle définitive

- Chauffage : radiateurs électriques dans la bibliothèque
- Salle commune, accueil mairie et bureau du Maire : pompe à chaleur
- La cave sera obturée au vu du coût de la trappe qui se trouverait au milieu de la salle commune
- Carrelage sur toute la surface suite à la visite de la mairie rénovée à Treffort
- Abri à vélo sous la passerelle à déplacer car il ne serait pas abrité (caillebotis) et générerait des travaux importants (béton banché).

Une nouvelle réunion avec l'architecte et le cabinet Caillaud ainsi que tout le conseil est nécessaire : il est proposé mercredi 14 octobre 2020 à 18h à la salle des fêtes.

**Travaux à Roissiat Rue de la Fontaine (CA3B)** : démarrage des travaux d'assainissement, puis réfection de la voirie à la suite.

**Réfection de la traversée de la Courbatière** : tapis programmé par le CD01 en 2022. Réflexion à amorcer pour un projet d'ensemble, la commune ayant à sa charge les aménagements des écoulements pluviaux et les accotements, CA3B l'assainissement.

- **Commission cimetière** :

Un courriel de Michel Convert a été réceptionné en mairie le 5 septembre 2020. Il attire l'attention du conseil municipal sur l'entretien du cimetière.

Le conseil réfléchit depuis plusieurs mois à une autre solution pour cet entretien, l'employé communal ne pouvant pas contenir la végétation avec le désherbeur thermique uniquement.

Une opération de désherbage a été réalisée par les conseillers municipaux.

- **Commission urbanisme** :

Espace Cheval a déposé 2 permis de construire avec des toitures en panneaux photovoltaïques : un manège de 700 m<sup>2</sup> qui a été accepté et un hangar de 700 m<sup>2</sup> qui a été refusé.

Nous avons suivi l'avis de la DDT qui nous alertait sur la trop grande surface du bâtiment par rapport au cheptel. De plus, il y avait un manque de clarté concernant la réserve d'eau. La commission s'est rendue sur place le 10 septembre. Il a été convenu que M. Verguet proposerait au constructeur de redéposer un projet plus petit avec une réserve d'eau proportionnelle aux bâtiments.

- **Commission développement durable** :

Nettoyage du site pour emplacement panneaux photovoltaïques au sol dans la carrière. Opération de repérage du site et visualisation depuis le Mont Myon et dans l'axe de la carrière réalisée le 12 septembre avec les membres du conseil.

Réunion en visio avec la DDT du 21.09.20, qui attire notre attention sur les commissions devant se prononcer sur le projet au stade de la Déclaration Préalable. Nouvelle réunion à programmer avec les services concernés.

Prochaine réunion de la commission : mercredi 21 octobre à 18h.

- **Commission Communication – sociale - Bibliothèque - Patrimoine - Culture :**

**Communication :** Les bulletins-info finances ont été distribués semaine 34. La commission a rencontré Magali Péchoux le 15 septembre. C'est elle qui a réalisé le bulletin municipal ces 2 dernières années. Un point a été fait sur la façon de travailler et sur nos exigences. Une fois que chaque commission et chaque association aura transmis ses besoins, des devis seront demandés.

Proposition d'un **marché de producteurs** organisé par l'association « Picorez-dans-l'Ain » qui travaille avec ses propres adhérents issus du département de l'Ain. Ce sont des producteurs qui au départ ne sont pas présents sur les marchés. La commune a en charge les démarches administratives. La date retenue est le samedi 24 octobre, de 8h00 à 13h00.

**Sociale :** Remise de bouquets aux 11 couturières ayant confectionné des masques durant le confinement. Réunion du CCAS le 9 sept. Le repas du 4 octobre avec les personnes âgées est annulé du fait de la situation sanitaire covid-19. Il a été décidé d'offrir, à chaque collégiens et lycéens, 2 masques lavables achetés à Tremplin. La distribution a été effectuée par les membres du CCAS le dimanche 20 septembre.

**Bibliothèque :** Baisse de la fréquentation observée depuis le confinement. Echanges de livres fait avec la DLP. Projection d'un film documentaire en collaboration avec l'Envol, Facettes et la BDP, à la salle des fêtes le 28 novembre.

**Patrimoine :** L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) sollicite notre aide pour relayer une campagne inédite d'inventaire collaboratif des bornes cadastrales dans le département de l'Ain (01). Elus locaux, propriétaires terriens, exploitants agricoles, forestiers, randonneurs, promeneurs, citoyens... Tout le monde peut contribuer à cette campagne collaborative grâce à ALEA, une application IGN gratuite et simple d'utilisation qui permet, en trois clics, de localiser ces bornes en les photographiant. La mairie pourrait relayer l'information en recherchant des personnes susceptibles de remplir cette mission importante.

- **Commission salles communales :**

Les travaux de la loge derrière la scène de la salle des fêtes ont été effectués semaine 38. Le déménagement des affaires de la mairie et de l'Envol est en cours. Une clé a été donné à l'Envol pour son local.

- **Commission de suivi de la carrière :**

4 maisons disent avoir été impactées par le tir de mines de la carrière du 9 septembre. La carrière de Roissiat avait posé un capteur sur le muret de l'un des habitants concernés en haut de la rue de la Carrière et celui-ci n'a pas enregistré de dépassement de la norme autorisée. Mais lors du prochain tir de mines, Thierry Dannenmuller s'est engagé à poser un capteur de bruit et un capteur de vibrations sur chaque maison concernée, et il sera présent lors du tir.

Réunion le 18 septembre 2020 avec tout le conseil municipal. La visite du site a été commentée par Thierry Dannenmuller et Patrice Piet. L'autorisation d'exploitation de 20 ans se termine en novembre 2027. L'extraction s'effectue en ce moment sur la 3<sup>ème</sup> tranche qui malheureusement n'est pas très bonne, la marne bleue est très friable. Ceci, ainsi que le manque de gros chantiers et la forte concurrence d'autres carrières, font que le tonnage de pierre extraite sera pratiquement divisé par deux pour 2020 (soit 100 000 T sur les 200 000 T autorisée par an). Il est rappelé que le contrat de forage avec les carrières de Roissiat est basé sur un prix moyen convenu depuis l'origine de l'exploitation, puisqu'il est basé sur la totalité des tonnes sorties, et non pas seulement sur les terrains communaux.

**9. Questions diverses**

Installation du syndicat d'eau potable Bresse Suran Revermont le 17 septembre.

Fin de réunion à 22h00.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 30 octobre 2020 à 20h00.